

La Ville aussi doit faire preuve d'ouverture

GISÈLE JOLIN, PRÉSIDENTE

BIEN QUE LES NÉGOCIATIONS DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE SOIENT LA PRIORITÉ DU SYNDICAT EN 2012, LES DISCUSSIONS SUR NOTRE RÉGIME DE RETRAITE SONT ÉGALEMENT AU PROGRAMME. NOUS DEVONS RECONSIDÉRER NOTRE RÉGIME SOUS UN AUTRE ANGLE SI NOUS VOULONS EN ASSURER LA PÉRENNITÉ.

Cela dit, il ne faut pas en rajouter. Dans les médias, exagérations, omissions et erreurs pullulent. Les problèmes sont amplifiés, et ceux qui sont montrés du doigt ne sont pas toujours pertinents. Bref, il y a pas mal de désinformation.

Il est vrai que les régimes de retraite à prestations déterminées connaissent des difficultés. La crise financière de 2008 continue de peser, et les obligations envers les retraités sont grandissantes en raison de la longévité accrue et des suppressions de postes. Toutefois, nous ne serions pas dans une situation aussi navrante, si la Ville n'avait pas pris congé de cotisation et si, durant les années fastes, elle avait constitué des réserves au lieu de dépenser les surplus.

De plus, nous ne connaissons pas la situation réelle de nos caisses de retraite : les tables de mortalité réalisées par l'actuaire sont très conservatrices de même que les principes comptables retenus pour évaluer les obligations envers les futurs retraités. L'évaluation des coûts serait-elle excessive ?

Nous sommes d'accord pour discuter, mais nous souhaitons travailler dans une autre direction que les avenues avancées par le maire. Un partage des cotisations à 50-50 serait odieux

puisque les surplus sont partagés à 60-40 en faveur de l'employeur qui est majoritaire dans la gestion de la caisse, de sorte qu'il décide de tout.

Pour ce qui est du partage du risque, nous avons apporté notre contribution en accordant à la Ville une réserve de 2,5 % qui s'ajoute à la provision pour écart défavorable de 7 % à 10 % du passif des régimes de retraite. Ces réserves ne sont pas encore constituées, mais lorsqu'elles le seront, elles amélioreront significativement la gestion du risque.

Le report de l'âge de la retraite est impensable. Selon les dernières statistiques, l'âge moyen d'entrée à la Ville des professionnels serait de 37 ans, ce qui situerait l'âge moyen d'une pleine pension à 67 ans.

On se demande alors quelles sont les attentes de la Ville par rapport aux professionnels. Oui, nous avons la chance de participer à un régime à prestations déterminées et nous y tenons, mais nous devons trouver des solutions pertinentes qui satisferont les deux parties. Notre régime de retraite n'a rien d'outrancier : un cumul de 2 % par année de service représente la norme d'un régime à prestations déterminées et notre rente, à peine indexée, fondra comme neige au soleil avec l'inflation.

Nous souhaitons donc que l'employeur fasse preuve d'ouverture et envisage d'améliorer le bilan de notre caisse de retraite autrement que par des moyens coercitifs, par exemple en instaurant un programme de retraite progressive. Et surtout, il est frustrant que la Ville mette constamment ses problèmes de l'avant sans faire un pas pour régler les nôtres. Voilà plus d'un an que nous sommes sans contrat de travail, il serait temps qu'on s'y intéresse sérieusement. ■

2-3 PAROLE AUX MEMBRES /
Les professionnels sont inquiets
quant à l'avenir de leur fonds de pension

4-5-6-7 DOSSIER / Bilan de 2011 : Les
négociations progressent peu tandis que nos
conditions de retraite sont à nouveau menacées

8 EN ACTION /
Le SPPMM a besoin de votre talent
et de votre dynamisme

9 INTERVIEW / Plan d'action de 2012 :
Des enjeux majeurs, encore cette année

10-11 ZUMEURS /
Dans la foulée de la CAQ... Vivement la Coalition
pour l'avenir de Montréal : la CAM !

12 INFOS EXPRESS



LES PROFESSIONNELS SONT INQUIETS

quant à l'avenir de leur fonds de pension

DÉBAT ANIMÉ PAR **LOUIS-ALAIN FERRON**, VICE-PRÉSIDENT — SECTIONS
PROPOS RECUEILLIS PAR **CAROLE PAQUIN**, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DIFFICILE, VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DÉNATALITÉ, CONGÉ DE COTISATION DE LA PART DE L'EMPLOYEUR : LES PLANÈTES SEMBLENT VRAIMENT MAL ALIGNÉES POUR NOTRE RÉGIME DE RETRAITE. *PROFIL* A RENCONTRÉ UNE VINGTAINÉ DE PROFESSIONNELS POUR SAVOIR CE QU'ILS PENSENT DU PROBLÈME. EH BIEN, C'EST SOUVENT POUR LE RÉGIME DE PENSION QU'ON A CHOISI DE VENIR TRAVAILLER À LA VILLE, ET ON Y TIENT, PEU IMPORTE QU'ON SOIT UNE JEUNE RECRUE OU TOUT PRÈS DE LA RETRAITE. DONC, PAS MAL D'INQUIÉTUDE ET D'AMERTUME DEVANT LES CHANGEMENTS ANTICIPÉS.

Un problème conjoncturel ou structurel ?

« C'est un peu des deux : conjoncturel parce que la Ville a pris congé de cotisation pendant de nombreuses années et structurel parce que les gens vivent plus longtemps. »

« C'est dans l'air du temps. Le gouvernement Harper veut revoir les pensions de vieillesse alors que le régime fédéral n'est pas déficitaire. »

« J'ai l'impression que ce sera difficile pendant un bon bout de temps, en raison du contexte économique. Malheureusement, je crains qu'on veuille balancer ce qui était valable dans ce qu'on a construit dans les années 1960-1970. Il y a une bonne part d'idéologie dans les modifications qu'on s'appête à faire. »

« Je suis plutôt pessimiste quant à la viabilité de notre régime de pension. On se réjouit que l'espérance de vie soit en progression, mais le nombre d'employés semble insuffisant pour soutenir ce fardeau. »

« Le taux de natalité est trop bas pour renouveler le bassin des travailleurs

actifs. De plus, dans les prochaines années, un grand nombre de travailleurs prendront leur retraite en même temps. »

« Par contre, il est prévisible que les jeunes vivront moins longtemps en raison de la pollution, de la malbouffe, etc., nous risquons donc d'avoir des prévisions inverses sur la longévité dans un avenir plus ou moins proche. »

« Comment se fait-il que les régimes de retraite n'aient pas été réévalués auparavant ? On devait bien savoir que les gens vivent plus vieux que dans les années 1940. »

« Le maire nous arrive avec sa réforme comme si le problème venait tout juste de surgir, alors que des analyses actuarielles sont réalisées tous les trois ans, mais il est vrai que les tables de mortalité n'ont pas été suffisamment rajustées. »

Les fameux congés de cotisation

« Est-ce le congé de cotisation pris par l'employeur qui fait en sorte que celui-ci veut augmenter la part des employés ? »

« Ces années de congé de cotisation aux caisses de retraite ont un impact

important sur notre régime. Durant cette période, la Ville a délaissé les caisses de retraite et les infrastructures. On a beaucoup de rattrapage à faire. »

« Le problème date du milieu des années 1960, lorsque le gouvernement du Québec a décrété que les régimes de retraite devaient être pleinement capitalisés. Auparavant, on fonctionnait avec la formule pay as you go, c'est-à-dire que la part de la Ville était puisée à même le budget annuel au moment de la retraite d'un employé. »

« En tant que société, nous ne faisons pas suffisamment de réserves, nous n'avons pas une culture d'épargne. La Ville fonctionne comme ça. »

« Malgré tout, je me demande si le déficit actuariel est aussi important qu'on le dit. »

« Si jamais le partage des cotisations se fait à 50-50, il devra y avoir une contrepartie pour les employés. »

« Il y a également un problème politique : le gouvernement du Québec a transféré plusieurs responsabilités qui coûtent cher à la Ville de Montréal, et

pendant plusieurs années, les infrastructures ont été négligées. Donc, les dépenses ont augmenté, mais pas les revenus. »

« La Ville devrait pouvoir augmenter ses sources de revenus. »

« Il est vrai qu'on peut taxer un peu n'importe quoi, mais c'est toujours le même monde qui paie. Cela devient gênant. »

« Les citoyens de Montréal n'ont pas à payer la totalité de ce que coûtent les employés municipaux. La facture devrait être répartie sur l'agglomération tout comme pour d'autres dépenses. »

Plutôt pessimiste ou optimiste ?

« Je suis inquiète. Il se peut que notre régime de retraite manque d'argent dans le futur étant donné la conjoncture économique. »

« J'ai 32 ans, et l'avenir de notre fonds de pension m'inquiète. Je gère moi-même une partie de mes investissements à la bourse et je peux vous dire qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir de bons rendements. Il est important de réaliser que nous sommes privilégiés. »

« La plupart des travailleurs du Québec n'ont pas accès à un fonds de pension à prestations déterminées. »

« L'avenir des fonds de pension à prestations déterminées est menacé, surtout si les taux d'intérêt restent aussi bas. La conséquence de tout cela ? Notre génération risque de s'appauvrir davantage que nos prédécesseurs. »

« On parle de reporter l'âge de la retraite, mais les professionnels arrivent sur le marché du travail relativement vieux par rapport à d'autres groupes d'employés. Ils prennent donc leur retraite plus vieux. »

« Selon les dernières statistiques, l'âge moyen d'entrée à la Ville des professionnels est de 37 ans, ce qui veut dire qu'à 65 ans, ils n'ont pas cumulé 30 ans de service. »

Les jeunes se préoccupent de la rémunération globale

« J'ai choisi la fonction publique précisément pour le régime de pension, sinon je serais allée travailler ailleurs où les salaires sont plus avantageux. »

« Pour moi, la rémunération globale est importante. Je suis d'une génération qui planifie beaucoup l'avenir. »

« Nous analysons toutes les conditions. »

« Je suis satisfait de notre régime de retraite. »

« Ceux qui ont choisi la fonction publique pour les conditions de travail risquent de partir si nos conditions changent. »

« Si la Ville coupe partout, elle aura certainement un problème de rétention. »

« Lorsque je suis entrée à la Ville, j'ai dû accepter une diminution importante de salaire. Ce qui m'intéressait, c'était la sécurité d'emploi et le fonds de pension. »

« Je ne suis pas entré à la Ville pour le fonds de pension, mais j'y suis resté pour ça. »

« Moi, j'ai choisi la Ville pour les possibilités de promotion, la mobilité et la sécurité d'emploi. Le fonds de pension, je m'en suis préoccupé plus tard vers la fin de ma carrière. »

« Notre régime est peut-être avantageux par rapport à d'autres, mais c'était pour me donner ce genre de sécurité que j'ai pris la décision de travailler à la Ville. »

« J'ai souvent entendu les plus vieux se plaindre de l'indexation quasi inexistante de leur pension. La Ville a probablement modifié l'indexation basée sur l'IMI pour un taux fixe à 1 % en prévision d'une remontée de l'inflation. Il est tentant de penser que le 1 % favorisera les retraités actuels et ceux des prochaines années tandis que les plus jeunes risquent d'affronter de fortes inflations et ne seront pas ou peu protégés. »

« On accuse les baby-boomers de tous les maux, mais les jeunes ont beaucoup

d'avantages que nous n'avions pas : les congés de maternité, les garderies à 7 \$, nous n'avions pas ça. »

Le régime de retraite, votre seul véhicule d'épargne ?

« Je vis au Québec depuis 20 ans et je commence à me préoccuper de mon fonds de pension. Je n'ai aucune sécurité financière et je devrai probablement travailler jusqu'à ma mort... »

« J'ai commencé à cotiser au régime de retraite de la Ville assez tardivement. Comme j'occupe un emploi précaire, je dois aussi avoir de l'épargne personnelle. Je ne peux me fier uniquement au régime de la Ville. »

« Actuellement, je suis incapable de contribuer à mon REER. »

« C'est difficile d'épargner quand on a une famille et qu'on est au bas des échelles salariales. »

« Moi, je contribue au REER par versements préautorisés, c'est plus facile quand l'argent n'entre pas dans notre compte. »

« Je réussis à épargner dans mon REER en ne prenant pas mes congés personnels. »

« La Ville devrait donner de la formation sur la préparation à la retraite au moins cinq ans avant le départ à la retraite. Les gens ne sont pas suffisamment conscients de leurs besoins financiers durant la retraite. »

« La Ville ne fait plus le calcul de la rente que nous allons percevoir à la retraite. Pourtant, cela nous aiderait grandement à faire notre planification financière. »

« Non seulement notre fonds de pension risque d'être insuffisant pour nous assurer un niveau confortable, mais nos économies personnelles le seront aussi, puisque notre contribution annuelle au REER est diminuée en raison de notre régime de retraite. » ■



LES NÉGOCIATIONS PROGRESSENT PEU

tandis que nos



GISÈLE JOLIN, PRÉSIDENTE

BIEN QUE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE SOIT ÉCHUE DEPUIS DÉCEMBRE 2010, IL N'Y A EU QUE QUELQUES RENCONTRES AVEC L'EMPLOYEUR, ET LES DISCUSSIONS N'ONT GUÈRE AVANCÉ. ENTRE-TEMPS, LE MAIRE TREMBLAY ANNONÇAIT DANS LES MÉDIAS QU'IL VOULAIT MODIFIER LES RÉGIMES DE RETRAITE DE SES EMPLOYÉS. PAR AILLEURS, NOUS AVONS CONSACRÉ BEAUCOUP DE TEMPS À INFORMER LES MEMBRES SUR LES MODALITÉS DE L'ENTENTE D'HARMONISATION DES CAISSES DE RETRAITE ET À LA FAIRE RESPECTER. DU CÔTÉ DES VILLES DE BANLIEUE, NOUS AVONS CONNU UNE BONNE AVANCÉE AVEC LA SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS COLLECTIVES.

Les négos font du surplace

À la demande de la Ville de Montréal, les négociations pour le renouvellement de notre convention collective se sont concentrées autour de l'unique enjeu de la dotation que la Ville veut centraliser. À l'assemblée générale statutaire de mars 2011, le syndicat a informé les membres qu'il prendrait connaissance du projet et leur ferait des recommandations en conséquence.

Le SPPMM était prêt à discuter uniquement de la dotation pour autant que le processus actuel soit amélioré. Cependant, la Ville n'a manifesté aucune ouverture par rapport à nos préoccupations, soit renforcer la rigueur et l'impartialité de l'évaluation de la compétence et introduire des critères minimaux dans la dotation en personnel des postes temporaires. De fait, le processus proposé par la Ville représente même un recul sur certains points par rapport à celui que nous avons actuellement.

D'emblée, le SPPMM approuve l'idée de centraliser la dotation, ce qui rendrait le processus homogène, réduirait le nombre d'examen pour une même fonction et ferait en sorte que l'évaluation de la compétence soit confiée à des experts. Mais la proposition de la Ville comporte de nombreuses failles, principalement en ce qui a trait à l'évaluation de la compétence. De plus, aucune balise n'est mise en place pour éviter que des membres du comité d'évaluation de la compétence soit en conflit d'intérêts.

Devant cette impasse, le SPPMM a suspendu la table pour travailler sur un processus de dotation plus acceptable pour les professionnels. Après le dépôt de notre proposition, nous évaluerons si la discussion est encore possible. Signalons que le syndicat a également demandé que la convention soit prolongée de deux ans et non d'un an comme le souhaite la Ville. Cette demande n'a pas été acceptée, bien que d'autres groupes d'employés aient obtenu des conventions collectives plus longues.

Notre régime de retraite sous pression

L'entente d'harmonisation des caisses de retraite est signée depuis à peine un an, et le dossier continue de nous accaparer. Au début de l'été, le maire Tremblay a pris tout le monde par surprise en déclarant aux médias son intention de réformer en profondeur les régimes de retraite des employés de la Ville, précisant qu'il demandera une loi spéciale s'il ne parvient pas à une solution négociée.

Cette déclaration n'a pas été un fait isolé. Par la suite, les maires d'autres municipalités et le gouvernement du Québec ont joint leurs voix à celle de Montréal. L'objectif : tenter de diminuer les conditions de retraite des employés qui bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées, particulièrement ceux de la fonction publique.

Concrètement, le débat se passe davantage dans les médias, puisque le SPPMM n'a eu que quelques rencontres avec la Ville sur ce dossier. Le SPPMM reconnaît que les caisses de retraite vivent certaines difficultés, mais doute des chiffres avancés par la Ville. Des précisions ont été demandées sur la nature des problèmes, à savoir s'ils sont ponctuels ou récurrents afin de trouver la solution appropriée.

Les réformes annoncées par le maire toucheraient notamment le partage des cotisations et le report de l'âge de la retraite. Nous ne sommes pas d'accord pour adopter de telles mesures si les problèmes sont ponctuels. Dans l'entente d'harmonisation, nous avons déjà fait des concessions pour aider la Ville dans sa gestion des régimes de retraite en établissant une double réserve constituée à partir des futurs surplus.

(...) le SPPMM a suspendu la table pour travailler sur un processus de dotation plus acceptable pour les professionnels.

Le SPPMM a écrit au ministre des Affaires municipales et des Régions, Laurent Lessard, et à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Julie Boulet, pour leur faire part de ses préoccupations quant à l'adoption d'une loi spéciale. Nous avons demandé à les rencontrer, le cas échéant.

Sur un autre plan, le SPPMM a consacré beaucoup de temps à expliquer aux membres les différents choix découlant de l'entente d'harmonisation, notamment celui de la formule d'indexation. À l'automne, le syndicat a tenu une assemblée d'information sur la question. Les représentants du Bureau des régimes de retraite étaient présents pour répondre aux questions des professionnels. Plus de 250 personnes y ont assisté.

Enfin, l'interprétation de l'entente d'harmonisation a donné lieu à une mésentente avec l'employeur pour ce qui est du calcul de la valeur du surcomplémentaire des ex-cols blancs de l'annexe K. À la fin de l'année, l'imbroglie n'était pas résolu.

Des conventions signées à Mont-Royal, à Westmount et à Côte-Saint-Luc

Après plusieurs années de pourparlers, les négociations ont commencé à se régler dans certaines villes de banlieue, soit à Mont-Royal, à Westmount et à Côte-Saint-Luc. Les principaux objectifs ont été atteints : conserver les échelles salariales et



obtenir les mêmes augmentations salariales que les cols blancs. Les trois conventions collectives sont de longue durée, variant entre six ans et demi et dix ans et demi.

À Pointe-Claire, les discussions se sont poursuivies en présence d'une conciliatrice sans que nous parvenions à un règlement, tandis qu'à Dorval les discussions sont au point mort.

Vu leur petit nombre, les trois professionnels que nous représentions à Beaconsfield, se sont désaffiliés du SPPMM et ont signé leur carte d'adhésion au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Des relations de travail toujours accaparantes

Le nombre de griefs continue d'être très élevé. Plus de 40 griefs ont été déposés. Ils contestent notamment des avis ou des mesures disciplinaires, des congédiements, le refus de payer les augmentations statutaires, des affichages non conformes, un délai de comblement excédant 12 mois, le refus d'attribuer un horaire de travail, l'abus du droit de gestion, une situation de harcèlement psychologique, etc.

Des ententes sont survenues dans certains dossiers : prêts de service, prolongation d'une période d'essai, utilisation d'une même liste d'éligibilité pour une autre fonction et prolongation d'une liste d'éligibilité, mise en place d'horaires réduits, remise d'une partie d'un congé de maternité non utilisée, remise de l'excédent du 600 heures en vacances, etc.

Le SPPMM reconnaît que les caisses de retraite vivent certaines difficultés, mais doute des chiffres avancés par la Ville.

Parmi les réussites, mentionnons la décision favorable au SPPMM rendue en arbitrage relativement à un grief reprochant à la Ville de ne pas respecter le délai prévu à la convention collective pour pourvoir des postes permanents vacants. La Ville a demandé une révision judiciaire en Cour supérieure, mais a retiré sa demande après qu'un règlement soit intervenu avec le syndicat. Les auditions relativement à d'autres dossiers se sont poursuivies, notamment celles touchant les bibliothécaires.

Une autre décision favorable a été rendue relativement à quatre griefs contestant le refus de Pointe-Claire d'octroyer à des professionnels leurs augmentations statutaires. La ville s'est pourvue en révision judiciaire en Cour supérieure.



Par ailleurs, le service aux membres demeure une activité syndicale de premier plan. Il consiste à répondre aux demandes d'information des membres et à recevoir les signalements de dérogation à la convention collective par l'employeur. Dans ce cas, le directeur de section effectue les représentations appropriées pour corriger la situation de façon non litigieuse. Voilà pourquoi les professionnels doivent informer le syndicat des problèmes qui surviennent dans leur milieu. C'est la meilleure façon d'aider les responsables syndicaux à vous aider et à faire respecter votre convention collective.

Équité salariale : quelques grains dans l'engrenage

Des plaintes ont été déposées à la Commission d'équité salariale en raison de la non-conformité de l'exercice à la Ville de Montréal et dans certaines villes de banlieue. La Ville de Montréal refuse de donner les rajustements salariaux issus de l'exercice d'équité salariale aux professionnels qui n'ont pas atteint le sommet de l'échelle de la fonction qu'ils occupent.

Par ailleurs, le comité d'équité salariale a finalisé l'exercice de maintien de l'équité. Les résultats sont affichés sur le site intranet de la Ville.

Les dossiers d'accréditation et de classification des fonctions progressent

La Ville a reconnu que les conseillers en sécurité informatique du Service des technologies de l'information étaient en réalité des professionnels et non des cadres, sauf un cas particulier qui, après audition devant la Commission des relations de travail et de la révision administrative, est demeuré cadre.

Le SPPMM a également requêté les conseillers – administration des régimes de retraite ainsi que les conseillers – spécialité qui travaillent au Bureau des régimes de retraite. La Ville reconnaît que ces employés effectuent le travail de professionnels, mais ce dossier tarde à se finaliser.

Le comité de classification a actualisé la description de la fonction de conseiller aux normes et a signé les nouvelles fonctions suivantes : designer graphique, conseiller artistique – communications corporatives, conseiller en sécurité de l'information (remplace coordonnateur en sécurité informatique),

(...) les professionnels doivent informer le syndicat des problèmes qui surviennent dans leur milieu. C'est la meilleure façon d'aider les responsables syndicaux à vous aider.

contrôleur de projet, conseiller aux normes comptables et à la certification, professionnel (domaine d'expertise) – chef d'équipe.

À la demande de certains membres, le SPPMM s'oppose toujours à la signature des descriptions de fonction de chargé de communication responsable d'activités et de conseiller en communication corporative. À toutes fins utiles, ces fonctions ne peuvent être utilisées en arrondissement.

Le soutien à l'Atelier des lettres est reconduit

En vertu de la politique de solidarité, 1 % du budget annuel du syndicat a été consacré au soutien d'organismes montréalais. Au cours des trois dernières années, nous avons appuyé l'Atelier des lettres, un organisme à but non lucratif qui œuvre à l'alphabétisation d'adultes dans le quartier du Centre-sud depuis 25 ans. Cette année, notre contribution financière a été de 11 200 \$.

L'événement marquant a été la parution du livre *De l'enfance à l'espoir* écrit en collaboration par les participants à l'atelier. Le livre a connu beaucoup de succès. En plus d'être en vente chez Renaud-Bray et disponible dans plusieurs bibliothèques municipales, un documentaire sur la production du livre a été diffusé à Télé-Québec.

Comme d'habitude, le SPPMM a aussi donné un montant au Chic Resto Pop du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve pour la tenue de son souper de Noël. Cette année, notre don s'est chiffré à 2 800 \$.

À la suite des recommandations du comité de la politique de don, le SPPMM a décidé d'entreprendre un deuxième cycle de trois ans avec l'Atelier des lettres.



Sur le plan de la gestion interne, nous avons entamé un rééquilibrage des sections en fonction du nombre de membres. De plus, une nouvelle secrétaire a été embauchée à plein temps après le départ à la retraite de notre secrétaire de direction.

Enfin, le SPPMM continue de participer assidûment aux rencontres du Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP). L'organisation réunit une dizaine de syndicats de

professionnels indépendants des secteurs public et parapublic québécois. Comme nous vivons des réalités souvent similaires, les échanges sont très enrichissants. Parmi les dossiers les plus discutés, il y a évidemment les négociations et l'application des conventions collectives, mais aussi l'avenir des régimes de retraite, la sous-traitance et l'érosion de l'expertise interne, pour ne nommer que ceux-là.

Voilà qui résume nos activités de 2011. Un gros merci à tous nos collaborateurs et responsables syndicaux. ■

Pour vos assurances auto, habitation et entreprise,
mieux vaut être à la bonne place.



DEMANDEZ UNE SOUMISSION

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/professionnels

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent.



Le SPPMM a besoin de **votre talent et de votre dynamisme**

C'EST URGENT, IL NOUS FAUT DU SANG NEUF AU SYNDICAT ! AU COMITÉ EXÉCUTIF, NOTRE VICE-PRÉSIDENT – ADMINISTRATION ET FINANCES REPREND SES FONCTIONS À LA VILLE ET DEUX AUTRES MEMBRES PRENDRONT LEUR RETRAITE AU COURS DE L'ANNÉE. DE PLUS, UN GRAND NOMBRE DE PROFESSIONNELS N'ONT TOUJOURS PAS DE REPRÉSENTANT SYNDICAL.

GISÈLE JOLIN, PRÉSIDENTE

Nous invitons donc les professionnels à songer sérieusement à s'investir dans la vie syndicale afin de prendre éventuellement le relais.

En ce sens, occuper un poste au bureau de direction est la meilleure façon de se familiariser avec les problématiques syndicales et de se préparer à occuper un poste au comité exécutif pour ceux qui le souhaiteraient.

Six sections sur dix-huit n'ont pas de directeur et la plupart des arrondissements, pas de représentant local. Voilà pourquoi, nous sollicitons de nouveau votre candidature. Nous vous rappelons qu'une représentation et un service aux membres efficaces dépendent en grande partie d'une présence syndicale sur les lieux de travail. Le rôle du représentant syndical est essentiel : vous brisez l'isolement de vos collègues et jouez un rôle de premier plan dans les affaires syndicales.

De plus, un grand nombre d'arrondissements n'ont pas de représentant local (sauf Anjou, Côtes-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Pierrefonds-Roxboro et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension).

Pour obtenir plus d'information ou proposer votre candidature, veuillez communiquer avec le syndicat par courriel au sppmm@sppmm.org ou appeler au 514 845-9646. ■

Au moment d'écrire ces lignes, les six sections suivantes sont orphelines :

- SECTION 3** Bureau du vérificateur général, Bureau de contrôleur général, Service du capital humain, Ombudsman, sociétés et organismes municipaux, Secrétariat
- SECTION 7** Service de l'eau, Service du développement et des opérations (travaux publics, transport, environnement et développement durable)
- SECTION 8** Service du développement et des opérations (diversité sociale, culture et patrimoine)
- SECTION 13** Service des technologies de l'information (42-00-07 DEV)
- SECTION 14** Service des technologies de l'information
- SECTION 21** Centre-Nord (Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension)

PLAN D'ACTION DE 2012

DES ENJEUX MAJEURS, encore cette année

CAROLE PAQUIN, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

COMME CHAQUE ANNÉE, LE SPPMM PRÉPARE LE PLAN D'ACTION QUI SERA PROPOSÉ AUX MEMBRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE MARS. PROFIL A RENCONTRÉ LA PRÉSIDENTE, GISÈLE JOLIN, POUR CONNAÎTRE LES PRIMEURS.



Comme on peut s'y attendre, les négos de la convention collective des professionnels de la Ville continuent d'occuper une place centrale, mais le syndicat devra également discuter d'aménagements à notre régime de retraite afin d'en assurer la pérennité.

En ce qui a trait à la convention collective, rappelons qu'à la demande de la Ville les discussions ont porté uniquement sur la dotation. Le SPPMM était d'accord avec cette demande, si le processus était amélioré. « Malheureusement, la proposition de la Ville ne tenait pas compte de nos préoccupations et présentait même un recul sur certains aspects. De plus, la Ville est arrivée avec un deuxième enjeu en cours de route : celui des régimes de retraite », explique Mme Jolin.

« Le SPPMM a donc décidé de plancher sur une proposition qui serait présentée à la Ville en début de 2012. Par ailleurs, les membres seront consultés sur les enjeux prioritaires de l'ensemble de la convention collective, et notre mandat de négociation sera présenté pour approbation à l'assemblée de mars. »

Le SPPMM devra également se pencher sur le régime de retraite. « Nous sommes conscients que les régimes de retraite à prestations déterminées sont sous pression et nous voulons trouver des solutions durables si les problèmes sont récurrents. Par contre, il n'est pas question de discuter uniquement des demandes de la Ville sans d'abord régler les principaux irritants de notre convention collective », précise-t-elle.

Au quotidien, de gros efforts devront être déployés simplement pour faire respecter nos ententes. D'année en année, nous observons une augmentation des entorses à la convention collective. L'application de l'entente d'harmonisation des caisses de retraite pose également problème. En plus de la mécontentement relative aux ex-cols blancs de l'annexe K, il faut s'assurer que les termes de l'entente sont respectés par l'administrateur de la caisse de retraite puisque le règlement n'est pas encore rédigé.

Les négociations avec les villes de banlieue sont toujours à l'ordre du jour. Il n'y a toujours pas d'entente à Dorval et à Pointe-Claire, alors qu'à Côte-Saint-Luc, il est déjà temps de préparer un mandat de négociation, car la convention arrivera à échéance en décembre de cette année.

Enfin, le SPPMM doit poursuivre ses efforts pour s'assurer d'un comité exécutif complet. Cette année, deux des membres prendront leur retraite et le vice-président – Administration et finances a décidé de reprendre ses fonctions à la Ville. Donc, trois postes clés à pourvoir dans de courts délais.

« Dans un premier temps, le syndicat fera appel à une ressource ponctuelle en appui aux négos et au service aux membres, mais il faut que des professionnels s'investissent de façon permanente », explique la présidente. « À cet égard, occuper un poste au bureau de direction est certainement la meilleure préparation qui soit, j'invite donc les professionnels à poser leur candidature pour représenter leurs collègues », conclut-elle.

Voilà qui fait le tour de nos priorités pour 2012. À ces dossiers s'ajoutent plusieurs autres relatés dans le plan d'action. Celui-ci sera présenté pour approbation par les membres à l'assemblée générale statutaire de mars. ■



Devenez membre

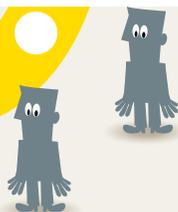
info: www.ville.montreal.qc.ca/afpmm



La compétence se partage aussi dans le plaisir.

Dans la foulée de la CAQ...

Vivement la Coalition pour l'avenir de Montréal : la CAM!



JACQUES BOVIN, CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
LOUIS-ALAIN FERRON, VICE-PRÉSIDENT — SECTIONS

METTONS LÀ, METTONS OK, QUE VOUS EN AVEZ RAS LE POMPON DE CONSTATER L'ÉTAT NARCOLEPTIQUE DE NOTRE INTÉRESSANTE, SURPRENANTE ET BELLE VILLE DE MONTRÉAL ET QUE VOUS DISCUTEZ DE L'ÉLECTROCHOC NÉCESSAIRE POUR NOUS SURVOLTER EN VUE DE FAIRE FACE AUX NOMBREUX BESOINS DES PROCHAINES ANNÉES. ENTRE DEUX VERRÉS, DISONS LE QUATRIÈME ET LE CINQUIÈME, UNE CONNAISSANCE VOUS EXPOSE SON PROJET D'ACTION POLITIQUE : LA COALITION POUR L'AVENIR DE MONTRÉAL, LA CAM.

Pourquoi ce nom? Profitons du fait que cette dénomination est enfin libre! La carte de transport Opus a remplacé la CAM et, avec les conservateurs, il ne fait aucun doute que la consommation de drogue est à la veille d'être légalisée au Canada. Il y aura même bientôt des sites d'injection supervisée dans les locaux des partis politiques municipaux, alors adieu la came et par ici la CAM! Surtout, le sain

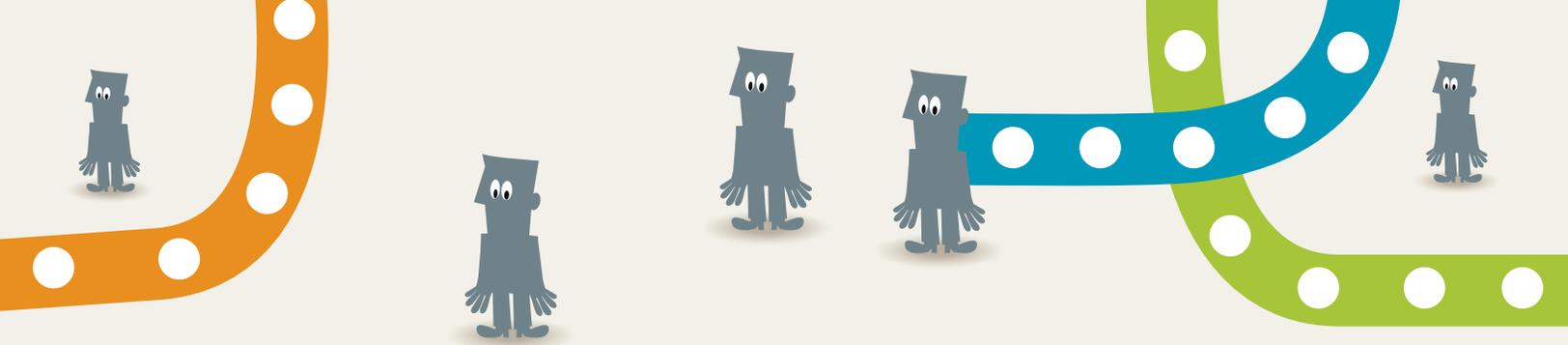
opportunisme politique nous convie à surfer sur la renommée, certes légèrement en devenir, de la CAQ. Allons-y donc gaiement pour une succursale municipale!

Le plus dur est accompli : le nom du véhicule politique est choisi, le nom de domaine, réservé et la page *Facedebouc*, en ligne. Il reste cependant quelques petites technicités à régler, des détails bien sûr, des trucs que les esprits cha-

grins et les pessimistes vont remettre en question, alors réglons ces notes infrapaginales de l'histoire politique municipale dès maintenant.

1) Qui donc va diriger la Coalition pour l'avenir de Montréal et, par conséquent, devenir maire dans pas long?

Réponse : Denis Coderre, c't'affaire! Il coule de source qu'un personnage accumulant plus de 20 ans de politique



fédérale au compteur représente... l'avenir !

2) À l'instar de la CAQ, quel parti politique montréalais existant pourrait être cannibalisé par la CAM pour assurer rapidement sa présence au conseil municipal ?

Réponse : il n'est certes pas « aisé » d'imaginer Louise Harel devenir la numéro 2 de Denis Coderre... Il n'est pas plus facile sur le plan intellectuel d'envisager un caucus proposant d'asseoir Bergeron et Ferrandez respectivement à la droite et à la gauche de Coderre. Les drogues dures ont beau être à la veille de la légalisation, nous n'y parvenons pas. Mais, les Bergeron, Ferrandez et Coderre auront-ils les mains pour se faire des passes « su'à palette » ? La victoire aux élections a ses raisons que le cœur ne peut comprendre. Parions dès maintenant que la Coalition coalisera des colistiers Vision Montréal et Projet Montréal, dans le même désir de « servir » la population dans le projet montréalais d'une génération.

3) Qui donc financera, de manière désintéressée bien sûr, les activités de cette toute nouvelle, pétillante et pimpante coalition ?

Bon ! Les entrepreneurs en construction sont déjà mobilisés ailleurs, les firmes d'ingénieurs aussi, les firmes informatiques ont déjà des amis et les cabinets d'avocats... On ne dira rien, ce serait moche de plomber l'avenir de la Coalition sur l'avenir avant sa naissance. Des plans pour relancer le débat sur l'avortement dans ce « plus plus meilleur pays au monde », où même Justin ne reconnaît plus les valeurs de *Papa a raison*... Bref, ce n'est pas simple les histoires de gros sous, mais n'oublions pas

que les audiences de la commission Charbonneau devraient ouvrir des fenêtres d'opportunités de financement, dès cet automne.

4) Quel serait le slogan de la CAM ?

Réponse : la « couture » Coderre-Harel devrait permettre de recycler assez facilement le vocabulaire du contentieux Québec-Canada. Ainsi, un solide « Pour des arrondissements forts dans une ville centrale unie » devrait rallier même les plus sceptiques tout autant que les « mous », de l'est comme de l'ouest, les anglos et les francos. Chez les électeurs atteints d'une atrophie de la conscience politique, le slogan « La CAM, c'est du maudit bon stock ! » va « faire la job ». Enfin, il n'est pas dit qu'un sonore « on verrat » ne séduirait pas les apôtres de la luzerne urbaine !

5) La CAM serait-elle assez naïve pour avoir un programme, et si oui, lequel ?

Les plus jeunes et les autres encore en vie se souviendront de l'accord du lac Meech et de ses 31 gains pour le Québec. Dans l'objectif de revoir le partage des revenus entre la ville centrale et les arrondissements, la CAM s'engagerait à négocier « l'accord du lac aux Castors ». Au cœur de cette entente, toute une panoplie de super nouvelles sources de revenu à l'usage exclusif des arrondissements.

« Sont versés au budget de l'arrondissement les droits de mutation et les taxes foncières provenant :

- d'un site de dépôt de résidus d'exploitation des sables bitumineux ;
- de l'implantation d'une porcherie ou d'une simple fosse à purin ;
- de l'implantation d'une centrale nucléaire, d'une mine d'uranium ou d'une piste de motoneige ;

- de l'aménagement de pistes d'atterrissage pour OVNI et de tours de contrôle.

« Sont également versées au budget exclusif de l'arrondissement toutes les sommes perçues à titre de frais administratifs en contrepartie de la délivrance des permis suivants :

- Permis de picorement dans les ruelles des poules autorisées en vertu du programme « Pondez en ville » ;
- Permis de se poser en parachute sur le territoire d'un arrondissement, après avoir acquitté les frais du droit d'usage aérien. Un dépôt sera payable préalablement à tout atterrissage. »

Ce programme étant embryonnaire, vous êtes tous invités à venir débattre des idées suivantes dans les ateliers de notre congrès de fondation.

- Doit-on construire le CHUM et sinon où ?
- Cônes orange et « branding » de Montréal.
- La rue Notre-Dame : autoroute, piste cyclable ou couloir linéaire d'agriculture urbaine sans OGM ?
- L'avenir de la mode : Griffes « in town » ?
- Est-il plus rentable d'ouvrir une ligne de train ou une convention collective ?
- Pour un réseau artériel à deux vitesses.

Les perspectives d'émancipation, de liberté et d'accomplissement qu'ont à peine évoquées ces quelques lignes se révèlent tant et tellement exaltantes et porteuses d'avenir que s'il était possible de harnacher la salive qui recouvre soudainement vos lèvres, Hydro-Québec frôlerait la faillite. Courrez donc de ce pas vous procurez votre carte de membre de la CAM, en vente chez tous les futurs fournisseurs de services de la Ville ! ■





CAROLE PAQUIN,
CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION

À l'agenda

Soyez présents à la prochaine assemblée générale statutaire du SPPMM, suivie de l'assemblée d'unité Ville de Montréal. Les assemblées auront lieu successivement le mardi 27 mars à 17 h 30, au centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet. Les professionnels de l'unité Ville de Montréal voteront sur un projet de convention collective. Nous vous rappelons que, pour obtenir le quorum, 5 % de notre effectif doit être présent aux assemblées générales. Ceux qui ne l'ont pas déjà fait doivent confirmer leur présence par courriel à sppmm@sppmm.org.

Message important

Récemment, le SPPMM a fait une mise à jour du carnet d'adresses courriel des membres. Tous les professionnels devraient donc recevoir les courriels du syndicat. Si ce n'est pas le cas, veuillez en informer le syndicat. Par ailleurs, ceux qui ne reçoivent pas le Profil doivent nous communiquer leur adresse au travail au sppmm@sppmm.org pour que nous puissions corriger la situation. Nous vous rappelons que Profil est également disponible sur notre site Internet : www.sppmm.org/profil.html.

Désaffiliation des professionnels de Beaconsfield

Vu leur petit nombre, les professionnels de Beaconsfield, soit trois bibliothécaires, se sont désaffiliés du SPPMM et ont signé leur carte d'adhésion au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. De fait, le SPPMM détient maintenant des accréditations dans cinq villes de banlieue : Côte-Saint-Luc, Westmount, Mont-Royal, Pointe-Claire et Dorval.

Rappel sur la signature des documents professionnels

En raison d'une mésentente survenue récemment relativement à la signature d'un sommaire décisionnel, voici un bref rappel des dispositions de notre convention collective à cet égard (art. 4.2) :

- tout document préparé par un professionnel doit être signé par ce dernier ;
- tout document préparé par un professionnel et modifié par une autre personne ne pourra porter le nom du professionnel sans son consentement ;
- si l'employeur publie en tout ou en partie un document non signé par un professionnel, il lui est interdit d'y apposer le nom de ce professionnel ;
- si l'employeur utilise un document à d'autres fins que celles pour lesquelles il est produit, il assume la responsabilité de ce document. ■



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

Rédactrice en chef
Carole Paquin

Collaborateurs
Jacques Boivin
Louis-Alain Ferron
Gisèle Jolin

Révision linguistique
Marielle Delorme

Design graphique
gbdesign-studio.com

Imprimé par
Lithographie G. Monette

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale
Siège social :
281, rue Saint-Paul Est
Bureau 101
Montréal (Qc) H2Y 1H1
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 844-3585
Adresse électronique :
sppmm@sppmm.org
Site Internet : www.sppmm.org

PERMANENCE SYNDICALE

Présidente
Gisèle Jolin

**Vice-président – Administration
et Finances**
Nour Eddine Ben Marzouk

Vice-président – Sections
Louis-Alain Ferron

Vice-président – Sections
André St-Pierre

Vice-présidente – Sections
Chantal Gagnon

Conseillers en relations de travail
Diane Bérubé
Geneviève Gougeon
Pierre Riopel

Secrétaire administrative
Lynda Touati